

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 MARS 2013

Présents : VUILLAUME Christian, MAIGROT Alain, MUTIAUX Jean-Jacques, GUYOT Philippe, HEINIS Isabelle, MACLE Laurent, RIZZI Gabrielle,

Excusés : NICOD Patrick

Absents : GUIGNERET Franck, SAILLARD André

Date de convocation : 12 mars 2013

Secrétaire de séance : MAIGROT Alain

1. Présentation et validation du compte administratif 2012

Le maire propose de présenter en même temps le compte administratif 2012 et le budget primitif 2013. Le conseil donne son accord.

Le maire présente donc les principales dépenses et recettes réalisées en 2012. L'exercice 2012 dégage un excédent de 307 793.92€. De plus, la commune dispose d'une capacité d'autofinancement très importante, de 759€ par habitant alors que la moyenne départementale est de 97€.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

2. Présentation et validation du compte de gestion 2012

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

3. Présentation et validation du budget 2013

L'année 2013 sera principalement consacrée à la finalisation des travaux de rénovation du réseau d'eau, à l'aménagement du cimetière et à la création de toilettes publiques dans le bas du village.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

4. Vote des taux d'imposition 2013

Une nouvelle fois, le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes locales (taxes d'habitation, foncière bâti et foncière non bâti).

5. Urbanisme

- Point sur les dossiers de demande de travaux : quatre dossiers de demande de travaux ont été déposés depuis le 6 février 2013. L'ensemble de ces dossiers est en cours d'instruction auprès de la DDT. Une demande de permis de démolir a également été déposée par M. Santonna. Ce projet prévoit la démolition d'une partie d'un mur afin de réaliser une aire de stationnement.

- M. Credo : suite à la construction d'un mur autour de sa piscine, M. Credo a envoyé un courrier en mairie afin d'expliquer les différents aménagements qu'il prévoit de réaliser. Le Maire va contacter M. Credo afin de trouver un accord notamment sur la hauteur finale du mur.

- Indivision Cartier : deux solutions peuvent être envisagées pour mettre un terme à cette procédure qui dure depuis plusieurs années maintenant. La commune peut lancer soit une procédure pénale soit une procédure civile. Le conseil souhaite avant tout trouver un accord avec l'indivision Cartier afin de redonner un aspect visuel acceptable à ce paysage. Le conseil décide donc dans un premier temps de rencontrer l'indivision Cartier afin de tenter de trouver un compromis. Si cette démarche n'aboutit pas, le maire saisira Monsieur le préfet afin que celui-ci intervienne pour une conciliation ou pour trouver une autre solution.

6. SIARD

- Schéma Directeur d'Assainissement : une étude a été réalisée sur les réseaux d'assainissement des communes adhérant au SIARD. Cette étude a été subventionnée par le conseil général et ce dernier souhaite que celle-ci soit suivie des travaux recommandés par le bureau d'étude en charge de ce dossier. Cette étude préconise notamment l'amélioration du système de transit des eaux jusqu'à la station d'épuration qui se situe à Domblans. Plusieurs propositions ont été étudiées et chiffrées. La solution retenue prévoit entre autre la création de deux bassins d'orage dont un qui serait commun aux communes de Voiteur et Château-Chalon. Elle prévoit également la réalisation de déversoir d'orage et la réfection de la canalisation entre Voiteur et la station. Le coût global de ces travaux est estimé à 1 338 000€. Le coût serait réparti entre chaque commune membre du syndicat. Une clé de répartition a été proposée par le bureau d'étude et elle prendrait en compte la surface imperméable de chacune des communes notamment pour le financement du changement des conduites.

- Présentation du budget 2013 : le budget du SIARD présente un excédent. Toutefois il faudra prévoir dans les années à venir de recruter du personnel pour assurer l'entretien de la station et des diverses installations situées sur le réseau. Cela entraînera des coûts et risque d'engendrer une augmentation des tarifs de l'assainissement pour la partie du SIARD.

7. Voirie : programme des travaux par la communauté de communes

Dans le cadre de sa compétence voirie, la communauté de communes des Coteaux de la Haute Seille va réaliser les travaux de réfection de la rue de la Roche et de la rue de la Fontenette. Les riverains seront informés lorsque ces travaux seront réalisés par l'entreprise SJE titulaire du marché.

Les travaux prévus Chemin de Beauregard et Chemin de la Cude seront réalisés ultérieurement.

Ces travaux nécessitent que la commune réalise avant des travaux de préparation. Le conseil donne son accord pour la réalisation des travaux pour ce qui concerne la part communale. Des devis seront demandés à plusieurs entreprises.

8. Délégué au SPANC

Aucun conseiller ne souhaite représenter la commune au sein de la commission du SPANC. Seules cinq habitations sont concernées par ce service. Le Maire propose tout de même d'assister aux réunions de cette commission dans la mesure du possible.

9. Eau :

- Acquisition d'un appareil à mesurer le taux de chlore : l'appareil dont dispose la commune actuellement n'est pas facile d'utilisation. Le maire propose donc d'acheter un appareil plus simple. De plus, il semblerait que le service de télésurveillance ait été interrompu pendant quelques jours car aucune donnée n'a été transmise sur la plateforme mis à disposition par Véolia.

- Rénovation de la station de pompage : des travaux de restauration de la station de pompage sont à prévoir. Le maire propose de prendre contact avec Véolia pour leur demander des conseils.

10. Location de l'ancienne caserne

Les locaux de l'ancienne caserne seront loués durant la période estivale aux artistes de l'association « Couleurs et Matières ». Le loyer est fixé à 1800€ pour la période et sera payé à part égale entre les huit exposants.

Questions diverses :

- Repas des chasseurs : Monsieur Mutiaux représentera la commune lors du repas des chasseurs

- Vente du poêle : le conseil a décidé de vendre à Laurent Macle le poêle qui était dans le local du « cercle ». Le prix de vente est fixé à 150€

- Location de la parcelle ZB1 : suite à la rupture du bail avec M. Bourdy Jean-François et vues les candidatures qui ont été reçues en mairie, le conseil décide de louer cette parcelle à Mme Maubouché Emmanuelle. Le montant de la location est de 13.66€ par an et sera révisé annuellement. Il est précisé que le bail ne sera pas soumis au statut du fermage.

- Vente de la maison de Mme Malfroid : suite à la vente de la maison de Mme Malfroid située sur des Chèvres, le conseil a décidé de ne pas faire usage de son droit de préemption.

- Contrat de maintenance du paratonnerre : l'entreprise en charge de l'entretien des cloches de l'église a proposé un contrat de maintenance pour le paratonnerre. Le coût s'élève à 113€ par an. Le conseil souhaite contacter des entreprises locales pour réaliser ce type de travaux.

- Frais de fonctionnement de l'école publique de Voiteur : le montant annuel de la participation de la commune pour les frais de fonctionnement de l'école publique de Voiteur est de 3 771.45€. Cinq élèves sont concernés.

- SICTOM : le comité syndical du SICTOM aura lieu le 27 mars 2013 à 17h30.

- Renouvellement des panneaux Plus Village de France : suite au changement de logo de l'association, les communes doivent changer leurs panneaux. Le conseil estime que ce n'est pas la priorité pour 2013.

- Demande de mise à disposition d'un terrain : l'association Rocket39 airsoft a présenté une demande de mise à disposition d'un terrain pour la pratique de leur activité. Aucun terrain n'est disponible sur la commune.

- Indication de la rue de la Fontenette : un panneau sera installé dans le bas de la rue afin que celle-ci soit mieux identifiée.

- Changement des branchements plombs : les personnes ne souhaitant pas faire changer leurs branchements qui sont en plomb, devront signer une décharge.

- Identification des bouches et poteaux à incendie : suite au contrôle réalisé par le SDIS, il est demandé à la commune d'indiquer les bouches à incendie et de numéroter les poteaux. Le nécessaire sera réalisé prochainement. Toutefois il sera difficile d'indiquer certaines bouches qui n'ont pas de support à proximité.

- Aménagement de la place de la Forge : M. Guyot, Mme Heinis et Mme Rizzi vont réfléchir à un projet et présenteront des propositions lors d'un prochain conseil.

La séance est levée à 22h10

Prochain conseil municipal le 16 mai 2013 à 20h00